

Pour tous les adhérents (Plongeurs, Hockeyeurs, Apnéistes et nageurs)

La rentrée aura lieu le :

Lundi 25 septembre 2017 à 20h30
piscine ORGEVAL (stade Louis Blériot Reims)

Entraînements

Les entraînements auront lieu à la piscine **Orgeval** les :

- ◆ pour les plongeurs, nageurs : lundis et jeudis de 20h30 à 22h30.
Les séances bouteilles ne commenceront qu'à partir du 28 septembre 2017.
- ◆ pour les Hockeyeurs et apnéistes : lundis de 20h30 à 22h30

Les entraînements auront lieu à la piscine **Talleyrand** (adhérents Archimède) le :

- ◆ pour les Hockeyeurs: mercredi de 21h00 à 22h00

Les entraînements auront lieu à la piscine **Château d'eau à partir du 10 novembre 2017** le :

- ◆ pour les apnéistes : vendredi de 20h00 à 21h30
(piscine mutualisée avec les clubs GASM et RPA).

Rappel : pas de séances d'entraînements pendant les congés scolaires

Inscriptions

Afin de vous inscrire pour une nouvelle année, veuillez retourner votre dossier d'inscription COMPLET

- 1°) par **courrier** à : **Archimède club, Claude BERNARDIN,
1 bis rue de la libération 51370 SAINT BRICE COURCELLES**
- 2°) ou **le remettre** à Claude ou Véronique **le jour de la rentrée.**
Attention, afin d'éviter une gestion trop importante et fastidieuse des pièces manquantes, seuls les dossiers complet seront acceptés.
- 3°) ou par **courriel** (documents au format pdf) à : claudebernardin@laposte.net
Alors votre chèque nous sera remis lors de votre première séance de piscine et en tout état de cause avant le 5 octobre 2017 Aucune inscription ne sera enregistrée sans remise de chèque(s).

Votre dossier d'inscription COMPLET est composé de :

- ◆ Le **bulletin d'inscription** ci-joint que vous aurez rempli et complété, n'oubliez pas de donner votre adresse mail.
- ◆ Le **règlement** correspondant à votre activité.
 - ◆ *Si vous souhaitez effectuer un paiement échelonné, merci d'établir deux chèques, chacun d'un montant de 50% de la somme due, tous deux datés du jour d'inscription. Le premier sera débité à la rentrée, le second sera encaissé fin décembre.*
- ◆ Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de l'activité.
 - ◆ *Une copie (numérisée au format pdf) de votre certificat médical est à transmettre impérativement au secrétariat, de préférence par mail : claudebernardin@laposte.net A défaut, une copie papier*
- ◆ Pour les mineurs : une **autorisation parentale** de pratiquer l'activité.
 - ◆ *Cette autorisation parentale est téléchargeable sur notre site avec le lien suivant: http://www.archimede-club.org/IMG/pdf_Autorisation_parentale_baptême.pdf rayez le texte "un baptême de"*



Visite médicale

Pour pratiquer toute activité, vous devez être en possession d'un certificat médical de moins d'un an. Votre cotisation comprend le prix de la visite médicale auprès d'un médecin fédéral spécialiste de la plongée. Le prix de cette visite ne peut en aucun cas être déduit de votre cotisation. Vous pouvez prendre rendez-vous à ces numéros :

Médecin fédéral centre hyperbar : ☎ 03 26 78 48 75

Docteur Cusimano Alain ☎ 03 26 87 72 12

- ♦ Une copie (numérisée au format pdf) de votre certificat médical est à transmettre impérativement à Claude, de préférence par mail : claudobernardin@laposte.net A défaut, une copie papier

- N'oubliez pas de conserver l'original de votre certificat médical -

Pour les Hockeyseurs ; le certificat médical doit être signé par un médecin fédéral ou du sport. Le nom du médecin doit apparaître clairement sur le certificat et doit comporter la mention suivante : « **il n'existe pas de contre-indication à la pratique du hockey subaquatique en compétition** »

Assurance

Votre licence fédérale inclut une assurance en responsabilité civile, mais exclut toute garantie à titre personnel. Vous pouvez souscrire une assurance individuelle accident proposée par la FFESSM par l'intermédiaire du cabinet LAFONT AXA. Nous vous proposons d'y souscrire par l'intermédiaire du club au moment de l'inscription en cochant la case appropriée. Vous aurez la possibilité à la réception de votre licence d'y souscrire directement sur le site fédéral. Vous trouverez d'autres précisions et le détail des garanties sur le site de la FFESSM ; www.ffessm.fr ou www.cabinet-lafont.com

Pour les moniteurs qui encadreront des élèves, le club prend en charge le coût de l'assurance complémentaire sur la base du tarif "**loisir 1 (base)**" pour les E1 et "**loisir 2 (base)**" pour les autres encadrants (y compris moniteur apnée).

Renseignements

Le Président Jean Luc JOOSSENS tel : 06 31 27 77 62

Vous trouverez d'autres précisions sur notre site : www.archimede-club.org

Baptêmes

Des baptêmes de plongée seront organisés tous les jeudi selon les demandes.

Pour prendre rendez vous, contactez : www.archimede-club.org

Allez sur cette page :

http://www.archimede-club.org/spip.php?page=archi-article&id_rubrique=1&id_article=21

ou contactez le président.